

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 9 DECEMBRE 2024

Le 9 décembre 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 03 décembre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), DUPUIS Virginie (pouvoir à DAVY Jean-Luc), LETHIELLEUX Joëlle (pouvoir à CLEMOT Dany), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à de MIEULLE Roger).

Absents excusés : DIARD Françoise,

Absent : de RICHEMONT Xavier.

Secrétaire de Séance : LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine.

**DCM N° 2024 – 089 : PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNE D'ETRICHE
POUR LES ENFANTS DE MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY SCOLARISES A
ETRICHE – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Monsieur le Maire fait savoir que la commune d'ETRICHE sollicite les versements suivants au titre des enfants de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY accueillis dans les écoles d'ETRICHE :

- 11 élèves x 85 € = 935 € pour les fournitures scolaires,
- 27 élèves x 30 € = 810 € pour les sorties éducatives.

Monsieur le Maire propose d'accorder ces participations au titre de l'année scolaire 2023-2024 pour un montant total de 1.745 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire et le charge d'effectuer le virement à la commune d'ETRICHE.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

